

Fief de la Noërie - De l'autre côté de la montagne est situé le fief de la Noërie. Les seigneurs de la Noërie existaient à Lyon en 1400. Un George de la Noërie, notaire, passa l'acte de donation que fit la ville, en 1502, à une veuve Baronnat, d'une petite rue près de la côte St-Barthélemy, sous la charge de la rebâtir. Parodin a donné un extrait de cet acte dans le 3ème livre de son histoire de Lyon.

Ce fief fut possédé par les Seigneurs de la Noërie, les Cheinel, les Pierrelas, les Rambaud, les Laferrière, les Dupuy et, enfin, les derniers temps, par Chol Declercy à la suite de son mariage avec Charlotte Dupuy de la Ferrière.

La terre de Néronde, comme on l'a vu, était une dépendance de la Couronne de France ; le Roy en était Seigneur, mais ne pouvait lui-même exercer ses droits. Il y avait toujours un seigneur engagiste qui, au moyen d'une mince redevance, remplaçait le roy, percevait ses revenus et administrait les propriétés, dépendances de la Couronne. La Maison de Talaru avait possédé pendant longtemps l'engagement des terres de Néronde. Le Roy reprit ses droits, et ses revenus étaient perçus par le receveur des domaines qui les versait directement dans les caisses de la Couronne. Ensuite, le Roy traita (1) de ses revenus avec le Cte Delandine de Chenevoux qui fut nommé seigneur engagiste de la terre de Néronde. Il plaça pour lui et sa famille un banc au chœur de l'église de Néronde et, chaque dimanche, le clerc chargé de distribuer l'encens aux personnes honorables de l'église, venait, l'encensoir à la main, offrir ce tribut, que le banc soit occupé ou non. Mais cet honneur qui ne devait revenir qu'à une maison haut placée, d'une ancienne noblesse tomba tout d'un coup entre les mains d'un intrigant, d'un homme sans mœurs, sans probité et capable de tous les crimes.

Chol Declercy - Chol Declercy, sorti on ne sait d'où, épousa Charlotte Dupuy de la Ferrière, femme belle et coquette au dernier point. Sa famille possédait des biens immenses par suite des réunions de ceux des maisons Chimel, Rambaud, Pierrelas, Dupuy et Silvestre de la Ferrière. Cette famille possédait au moins quarante domaines, vastes et spacieux, dans les communes de Néronde, Balbigny, Neulise, Vendranges, Briennon, Violey, Joux et autres. Cette fortune immense était en partie soumise à la loi de Substitution, dont on avait grevé les anciens propriétaires, et devait passer de mâle en mâle aux aînés des parents les plus rapprochés. Mais à quoi sert la loi pour un homme qui s'en crée une dans ses intérêts personnels, qui la défend, la soutient, l'impose aux autres, par son énergie, par ses intrigues, et surtout par sa force brutale (partant du lion (!)).

Chol Declercy, marié à Charlotte Dupuy, s'érigea en maître dans la maison : homme résolu, impétueux, ne redoutant rien, voulant tout asservir sous son joug de fer, trouva le moyen d'annihiler toutes les facultés de ses oncles, ses beaux-frères et belles-sœurs qui vivaient sous le même toit et qui, quoique nombreux, s'effacèrent devant le nouveau maître que leur imposait la Providence et le laissèrent marcher (!) voiles déployées, sans en avoir aucun souci et sans y mettre aucune opposition.

.../...

(1) - "traita" : ainsi mentionné dans le manuscrit.

Cette famille, comme je l'ai dit, était nombreuse et se composait de MM. de la Ferrière, oncle fou dans toute l'acceptation du mot, Dupuy Dupontet, Dupuy Grézieux, Dupuy Grangeneuve, Dupuy l'abbé, Dupuy Vert-pré, Dupuy l'Armerval, Dupuy Dorli, Dupuy Dulieu et Dupuy mariée à Durelle, l'un des séides de Javogues.

Chol de Clercy s'empara de tout malgré son oncle, profitant de quelques légers moments lucides pour se faire faire une donation de tous ses biens, ce qui valut plus tard une bonne volée de coups de bâton au notaire Duvant, dans la chambre duquel Laferrière s'introduisit un matin avant qu'il fut levé et lui tomba dessus à bras raccourcis et l'aurait infailliblement assommé sans le secours des voisins et surtout sans l'arrivée subite d'Avignan, domestique de la maison Laferrière, que le fou craignait beaucoup et qui avait le talent de le faire rentrer dans sa chambre, dans ses moments de fureur, et d'où il ne sortait que lorsqu'il était un peu calme. Madame Duvant s'était précipitée dans la rue toute en chemise, appelant à son aide les passants.

Avec une fortune aussi colossale, Chol Declercy se trouva déplacé dans la petite ville de Néronde ; il voulut étaler son luxe dans un théâtre (1) plus élevé ; il eut des hôtels à Lyon et même à Paris ; il présenta sa nouvelle épouse aux célébrités de l'époque, peu soucieux de ses démarches, de ses actions et de sa conduite, sans s'inquiéter de ce qui pourrait en advenir ; que lui importaient les égarements de sa femme pourvu qu'il lui revint de l'or ?

L'abbé Terray - Cette femme sans principe, mariée avec un fou qui lui avait jeté les rênes (2) sur le cou et qui la laissait libre comme l'air, ne manqua pas d'avoir des intrigues ; elle rencontra sur son chemin l'abbé Terray, contrôleur général des finances sous Louis XV, natif de Boën en 1715, compatriote de Chol Declercy et même son parent, aux dires de quelques personnes, fils de Jean Terray, simple tabellion, qui dut les commencements de sa fortune à un oncle qui était médecin de la mère du Duc d'Orléans et qui, l'appelant près de lui, l'institua son héritier (voir l'histoire de France et la biographie universelle) - Elles contiennent de longs détails sur ce personnage cynique qui fut ministre d'Etat sous Louis XV - Il constitua (3) grandement, par son système d'administration, d'avancer (4) la crise de la Révolution.

L'abbé Terray la trouva de son goût, se l'attacha et en fit sa maîtresse. Cette intrigue fut loin de déplaire à Chol Declercy qui se promit bien d'en tirer parti ; il trouvait là protection et argent ; il profita de l'un et de l'autre. En effet, il se fit d'abord nommer grand prévôt de la maréchaussée du Forez et ensuite du Beaujolais et du Lyonnais. Cet emploi favorisait ses inclinations turbulentes ; homme intrépide, audacieux, sans crainte comme sans souci, insensible à la vie comme à la mort, capable des plus hauts faits d'armes, de bravoure, ne reculant devant aucun danger, sans foi ni loi, ni religion, il se lança à plein collier dans les aventures les plus hasardeuses, et devint l'effroi de la contrée.

- //---
- (1) - "théâtre" dans le manuscrit ; sans nul doute "cadre".
 - (2) - "jeté" : "laissé".
 - (3) - "constitua" : "contribua".
 - (4) - "d'" : "à".

Il rassembla autour de lui un assez grand nombre de soldats de la maréchaussée, logea les chevaux dans les écuries et les hommes dans sa maison, pour les avoir constamment sous la main dans ses fréquentes expéditions. Il avait aussi, pour son compte personnel, bon nombre de chevaux, juments et poulains. Il remplissait des seaux de vin dans lesquels il faisait dissoudre des pains de sucre ; il faisait boire ce mélange à ses chevaux et lorsqu'ils étaient ivres, il les faisait détacher dans l'écurie, se jetait au milieu d'eux et, d'un fouet de poste, frappait à droite et à gauche c'était le tapage de l'enfer et jamais il n'accrochait (?) aucun ruade.

Il avait surtout un cheval d'une race privilégiée, qui faisait le parcours de Néronde à Lyon (50 kms) en quatre heures, par des chemins affreux, surtout de Néronde à Tarare où ils sont à pic et bordés de précipices. J'ai souvent entendu raconter à Joseph Montezin, dit Villeson, alors domestique dans cette maison, qu'il était à Lyon place Bellecour à 4 h. du soir et qu'il rentrait à l'hôtel, montait à cheval et fut rendu à Néronde avant le coucher du soleil, s'étant cru mort cent fois pendant le parcours et ne pensant pas arriver à Néronde sans laisser en route la moitié de sa peau et bon nombre de ses os. Mr Declercy s'en servait après dîner à Néronde, pour aller au spectacle à Lyon (1).

Brigands de Balbigny - Homme courageux, il était inaccessible à la peur et bravait les plus grands dangers avec insouciance. Une bande de brigands était venue établir son repaire dans les bois Charette qui avaient alors une immense étendue entre Néronde et Balbigny ; elle avait à sa tête un chef nommé Gros Pierre qui avait, dit-on, les mains plus larges que les épaules de mouton (?). Cette bande détraquait les voyageurs et commettait des vols considérables aux alentours ; on l'accusait même de plusieurs meurtres et assassinats. Elle se réunissait souvent à Balbigny dans une maison appelée la grande auberge (où on a trouvé des débris de plusieurs cadavres humains lorsqu'on l'a démolie). Cette troupe pouvait être en sûreté dans cette maison par l'effroi qu'elle inspirait dans les environs et personne n'eut osé l'approcher.

Chol Declercy résolut de purger la localité de ces bandits ; il lança quelques espions à leur poursuite et les fit surveiller. On l'avertit un soir que la troupe devait se réunir pendant la nuit, à la grande auberge, pour y souper et y faire ripaille.

Balbigny, située sur les Rives de la Loire et, par sa position, lieu de réunion des mariniers qui conduisent les bateaux de St-Rambert à Roanne, se trouvait ce jour-là encombré de beaucoup de ces hommes de rivière. Chol Declercy avait eu la précaution de s'identifier un peu avec le langage de ces mariniers ; il avait un costume semblable aux leurs ; il s'introduisit furtivement dans l'auberge, au moment où les voleurs se trouvaient réunis dans une chambre autour d'une table copieusement garnie de mets et de bouteilles. Il entre, une pipe à la main, et demande dans l'argot des mariniers la permission de l'éclairer (2) à la chandelle dont il s'approche et qu'il éteint ; un des brigands lui tire un coup de pistolet dont la balle, heureusement, ne perça que la veste de marinier ; la maréchaussée, qui se tenait en attente autour de la maison qu'elle avait cernée, entra au bruit de la détonation de l'arme à feu, se précipita dans la chambre où l'on apporta une autre lumière ; on s'empara de tous les larrons qui furent pris comme dans une souricière et livrés à la justice.

(1) - dans le Forez, le dîner est le repas de midi.

(2) - dans le Forez, on emploie encore "éclairer" pour "allumer" .../?...

Voleurs à Violay - Dans une autre circonstance on vint prévenir Chol Declercy qu'une bande de voleurs était arrivée à Violay, venant d'une excursion d'ou elle avait rapporté un riche butin ; lui amener de l'or était pour lui un stimulant qui l'électrisait ; il monta à cheval suivi de ses hommes d'armes dont il pouvait disposer à chaque minute, les ayant sous la main comme je l'ai dit plus haut, arriva à l'improvise autour de la maison où étaient réunis les voleurs, l'enveloppa de toutes parts avec sa troupe ; les bandits se sauvèrent sur les toits, les escaladant et se cachant derrière les cheminées. Chol Declercy commande feu et presque tous les hommes de la bande tombent sous le plomb homicide et roulent sur le pavé ; les autres sont liés, capturés et mis en prison. Chol avait exécuté un hardi coup de main qui lui faisait honneur et lui méritait la bienveillance de sa Majesté, mais ce n'était pas là la principale affaire ; on lui avait parlé du butin précieux : il le lui fallait ; il chercha donc et trouva les dépouilles opimes dans une écurie, sous une crèche, et se garda bien d'en faire dresser inventaire et de rechercher les volés ; il confisqua tout à son profit et le retint comme sien (possideo quia possideo : telle fut là sa pensée).

Mr Delandine de St-Esprit, en parlant de cette aventure, dit que les voleurs faisaient partie de la bande des malcontents et que Chol Declercy, en les repoussant, préserva du pillage les feux de Néronde ; que le haut justicier, son aïeul, Eléonor Delandine, en fit un rapport à Louis XV et que Chol Declercy étendit sa juridiction sur le Lyonnais et sur le Beaujolais. Nous ne contesterons pas cette assertion, mais il nous semble que les malcontents qui prirent part à la fameuse bataille de Brignais, le 4 mars 1362, contre les comtes du Lyonnais, Forez et Beaujolais, y périrent tous il n'en resta que les femmes (1).

L'homme aux louis de Violay - Intrépide pour la destruction des voleurs, Chol le fut lui-même et, ayant appris qu'un riche propriétaire de Violay amoncelait de l'or, il passa chez lui un jour qu'il allait à Lyon, lui dit qu'obligé de faire un voyage un peu long, il n'a que des écus qui le gênent et l'embarassent beaucoup, qu'ayant appris qu'il avait des louis, il le pria instamment de lui en remettre en échange de son jardin (2), qu'il lui rendra un grand service dont il sera reconnaissant. Le propriétaire qui connaissait le pèlerin, s'excuse beaucoup, se fait prier et résiste longtemps, même à ses menaces. Mais notre chercheur d'or ne se découragea pas et força le propriétaire à consentir à lui échanger cent louis contre pareille somme en écus. Les pièces d'or comptées, Chol Declercy lui dit que, ne pouvant pas prévoir le terme de son voyage, il pouvait avoir besoin des deux sommes d'or et d'argent mais qu'à son retour, il n'avait qu'à se présenter chez lui et qu'il lui serait reconnaissant et tenu fidèle de la somme prêtée (forcément). Le propriétaire comprit de suite qu'il avait affaire à un escroc, se consola d'avance de la perte de la somme et en fit le deuil. Cependant, quelque temps après, se présentant devant la maison Laferrière, réclame son or, ou du moins, la valeur en écus. Il fut parfaitement accueilli, fêté, partagea un bon dîner avec le maître du logis qui, de retour de son voyage, n'avait pu encore s'occuper de ses rentrées, mais qu'incessamment il allait mettre la main à l'œuvre et lui enverrait la somme dans le plus bref délai. Le paysan ne voyant rien venir, ni messenger, ni écus, se décida à venir réclamer de nouveau sa dette ; toujours bon accueil, mais pour de l'argent, pas ; on finit par le renvoyer aux calendes grecques. Enfin, un beau jour qu'il se présentait comme à l'ordinaire, sur l'ordre du maître, les domestiques le mirent à la porte en le menaçant à coups de bâton s'il osait reparaitre. Il se tint pour prévenu, ne revint plus et fit

(1) un peu ambiguë cette fin de paragraphe commençant le 14 bien :

Quelques petits particuliers avaient des maisons ou des fonds enclavés dans les vastes domaines de Chol, et qui le gênaient ; il leur cherchait des querelles d'allemands, les faisait exproprier et s'emparait de leurs biens.

M a n d r i n à Néronde - M. Delandine de St-Esprit dit que Mandrin vint à Néronde avec ses troupes, que les habitants de la ville se sauvèrent, excepté son grand-père (1), alors capitaine-châtelain à Néronde, qui, un plat d'argent en mains, se présenta devant lui, et lui dit : "Nommé par le Roy pour gouverner cette commune, je manquerais à mon devoir si je venais vous présenter les clés de la ville mais, en leur place, je vous apporte les clés de ma cave". Cette anecdote a été prise dans quelques recueils et en d'autres circonstances. Mandrin, il est vrai, est passé par Néronde avec sa troupe, mais il ne fit peur à personne et personne ne se cacha, excepté Chol Declercy et ses gendarmes qui, ne se croyant pas en nombre suffisant pour résister au célèbre contrebandier, abandonnèrent la place et laissèrent leurs écuries ouvertes pour loger ses chevaux : ce qui eut lieu.

M a n d r i n à Montbrison - C'était un jour de foire, le 4 mai les hommes de Mandrin se répandirent dans la foule, vendirent beaucoup de marchandises de contrebande, ne firent aucun mal à personne et payèrent ce qu'ils prirent pour leurs besoins personnels. Il paraît qu'ils avaient eu à se défendre contre une attaque des troupes du roy peu de temps avant leur passage à Néronde, car on voyait encore les entailles des coups de sabre sur la croupe de leurs chevaux et sur les autres parties du corps non encore entièrement cicatrisées ; on disait que cette bataille avait eu lieu dans les environs de Charlieu et que Mandrin, pour se soustraire à la poursuite de ses ennemis, et les dépister, fit ferrer ses chevaux à rebours, ce qui le sauva. Mandrin visita, à la même époque, les principales villes du Forez : Feurs, Montbrison, Boën, etc... Nous donnons ci-après le détail de ce qui se passa dans ces deux dernières villes pendant son séjour.

Nous rapportons ces deux dernières anecdotes quoiqu'elles soient tout à fait en dehors de notre sujet ; d'abord à cause de la grande similitude qui existait entre les deux hommes dont nous parlons, avec la grande différence, néanmoins, que l'un était continuellement traqué comme un lièvre par les soldats de sa Majesté, pour ses méfaits, et que l'autre commandait ces mêmes soldats et s'en faisait aider, au besoin, pour la perpétration de ses méfaits ou rapines ; en second lieu, parce qu'elles ne nous ont coûté qu'un peu d'encre et un peu de papier pour prouver à la postérité que Mandrin, ce grand ennemi du fisc, a réellement visité nos contrées : libre au lecteur d'en faire son profit ou de les laisser de côté. Mais revenons à nos moutons :

E m e n t e à Lyon - Chol Declercy, d'un caractère ferme, énergique, et que rien ne savait effrayer, pouvait dans des circonstances difficiles, se montrer intrépide et affronter en face le danger. A une certaine époque, lorsqu'il était grand prévôt de la maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais, un nombre considérable d'enfants disparaissaient chaque jour du toit paternel, dans la ville de Lyon. Les recherches les plus minutieuses devenaient inutiles et infructueuses pour les retrouver. Les parents d'une, la police de l'autre, faisaient tous leurs efforts pour découvrir le lieu où ces malheureuses victimes allaient terminer leur existence

(1) - le grand-père de Mr de Landine, (2) ne serait-ce pas plutôt "leur passage à Montbrison" - (3) il n'est plus fait mention des

La plupart des familles étaient dans le deuil ; d'autres s'attendaient journellement, malgré leur sollicitude et la plus grande surveillance, à se voir privées de leurs enfants car de nouvelles victimes venaient fréquemment augmenter le nombre de celles disparues et qui ne devaient jamais être retrouvées. En pareille circonstance, les on-dit et le caquetage des commères vont loin, toujours croissants ; chacun expliquait les faits à sa manière ; enfin on crut avoir découvert le mot de l'énigme et dénoué le noeud gordien dans cette affaire. Certaines matrones s'aperçurent ou devinèrent qu'un grand nombre d'étudiants en médecine ou "carabins" (nom vulgaire qu'on leur donnait) habitaient une maison aux environs de l'Hôtel-Dieu. De là, grande rumeur dans le quartier ; pourquoi cette réunion de tant de carabins dans la même maison ? Qu'y font-ils ? De quoi s'occupent-ils ? ... de leur état, ils veulent s'instruire ; il leur faut des sujets pour étudier l'anatomie ; les cadavres de l'hôpital ne leur suffisent pas ; il leur en faut d'autres ; ils ne peuvent pas les enlever, mais les enfants ils s'en emparent facilement avec des friandises et des jouets qu'ils présentent à leur inexpérience ; les enfants les suivent et entrent dans leur laboratoire et, là, sont impitoyablement égorgés pour que leurs cadavres servent aux expériences médicales ou chirurgicales. Quelques énergumènes en jupon allaient encore plus loin, prétendaient que les carabins dévoraient la chair de leurs jeunes victimes. Tout allait crescendo et Dieu seul sait où seraient allées les suppositions ! Quelques résidus de viande ou de chair, dont on ne prit même pas le temps de faire l'analyse, trouvés à l'alentour de cette maison, donnèrent aussitôt l'alarme, et la fureur de la populace s'éleva à son paroxysme. Toutes les personnes du quartier se rassemblèrent poussèrent des cris de mort contre les commensaux de la maison ; leurs clameurs, comme une étincelle électrique, se répandirent dans la ville entière ; toute la population accourut sur le théâtre de l'émeute ; un cri unanime se fit entendre : "Brûlons la maison et ses habitants pour venger la mort de nos enfants perdus !".

A ce cri lugubre, la foule se disperse un instant et revient plus compacte, armée de fagots et de toutes sortes de matières combustibles entassées en un clin d'œil autour de la maison néfastes les brandons qui devaient allumer l'incendie déjà se promenaient enflammés au milieu de cette foule exaspérée qui préparait un terrible autodafé, lorsque Chol Declercy, qui se trouvait à Lyon, prévenu de ce qui se passait, arrive seul à cheval au milieu de cette multitude incendiaire poussée par la vengeance à un délire qu'elle eut déploré une seconde plus tard, car la plus petite étincelle pouvait dévorer le quartier tout entier et les auteurs de l'incendie eussent été les premières victimes de leur imprudence ; Chol, monté sur son cheval fougueux qu'il fait caracoler au milieu de cette foule compacte qui se recule à regret, s'ouvre un passage au péril de sa vie, va se placer sur le seuil de la porte de la maison menacée d'incendie et fut sur le point de prononcer le fameux "quos ego" de Virgile : "sed notas prestat compenere fluctur

Chol Declercy, à l'exemple du dieu des mers, chercha, par des paroles énergiques et éloquentes, à apaiser la fureur de cette foule incandescente ; ses paroles furent d'abord étouffées par les clameurs de la multitude demandant l'incendie de la maison et brandissant avec énergie ses torches enflammées ; il ne perdit pas son courage, ni son sang-froid, dans cette circonstance difficile et épineuse ; redoublant d'efforts, il poursuivit le cours de sa harangue, démontra à ces forcenés que les moyens qu'ils voulaient employer étaient contraires au but qu'ils se proposaient ; ...

qu'en brûlant la maison, ils détruisaient les preuves qui pouvaient exister et qui pouvaient établir la culpabilité des élèves en médecine qui n'avaient pas manqué de s'éclipser au moindre signal de l'émeute et de se mettre à l'abri de leur juste vengeance ; qu'ils ne frapperaient que des victimes innocentes et inoffensives en propageant un incendie qui pourrait embraser tout le quartier et même dévorer une partie de la ville. "Reportez sur moi toute votre confiance", leur dit-il ; "mes cavaliers auxquels j'ai donné l'ordre de suivre, arrivent de toutes parts ; joignez-vous à eux, aidez-les à investir, non seulement cette maison, mais encore celles d'alentour ; que personne n'en sorte ; que rien ne s'échappe ; que ces maisons soient fouillées de la cave au grenier, dans les endroits les plus secrets et les plus reculés ; si l'on trouve la moindre trace des victimes que vous pleurez, justice sera faite ; les coupables, s'il en existe, expieront dans les plus cruelles tortures les larmes qu'ils vous ont fait verser pour vos enfants disparus".

A cette allocution, prononcée d'une voix ferme et énergique qui promettait la punition sévère des assassins, un peu de calme se fit ; les cavaliers et la police arrivèrent sur le lieu où régnait le désordre et ils finirent par dissiper cette agglomération populeuse ; seulement quelques hommes et quelques femmes, des plus exaspérés, entrèrent avec eux dans les maisons qui furent minutieusement visitées jusque dans leurs plus obscurs réduits ; des pans de mur furent abattus pour s'assurer qu'il n'y avait rien de caché dans leur épaisseur ; les latrines et les lieux d'aisance vidés, leur résidu fut filtré, distillé et analysé par des hommes de l'art, pour découvrir s'il eût été possible qu'il ne s'y trouvât aucun débris de l'espèce humaine ; vaines recherches, soins et travaux perdus, la montagne n'accoucha pas même d'une souris. Néanmoins, par précaution et pour soustraire à la fureur de la populace les élèves en médecine, quelques-uns d'entre eux furent arrêtés et conduits dans les prisons de la ville d'où, après d'amples informations qui n'amènèrent aucune preuve de culpabilité, ils furent relâchés et renvoyés à leurs études. C'est ainsi que la fermeté d'un seul homme sauva la ville de Lyon d'un grand désastre, dans un quartier aussi populeux que celui où cette scène se passait.

L'Enfer - Cet acte de courage et d'autres du même genre n'empêchèrent pas Chol de Clercy d'abriter de sa protection des hommes destinés aux galères ou au carcan. L'or avait sur lui un grand ascendant ; à sa vue, tout lui devenait facile : la tour de Dancé se changeait en cloison de rose (1), même à (2) une simple rosée de ce métal précieux. Ainsi, sous le nom de domestiques il avait toujours dans sa maison une foule d'individus sortis on ne sait d'où, éclos comme des champignons. Son jardinier, homme superbe et du meilleur ton, se promenait un jour dans les allées du jardin avec un habit galonné d'or sur toutes les coutures, une culotte de satin et des bas de soie blancs, et ainsi des autres qui n'avaient de domestique que le nom. Le service réel était fait par les personnes de la localité qu'on eut peut-être dû choisir un peu mieux. Toute cette volée d'étourneaux, ou plutôt de harpies, menaient joyeuse vie ; c'était un gouffre béant qui engloutissait tout ; les provisions les plus copieuses disparaissaient comme la rosée devant le soleil ; dans cette maison, on tuait quarante à cinquante cochons dans le courant de l'hiver et il n'en restait jamais la plus petite particule à Pâques, tout avait disparu. La principale porte de cette maison est en face de celle de l'église, à une distance de sept à huit mètres

Tous ces hommes ne manquaient jamais pendant tout le temps du Carême, à la sortie des offices du matin, de venir déjeuner dans la rue une tranche de lard ou de viande à la main, au grand scandale de la population ; aussi cette maison n'était connue que sous le pseudonyme (1) : "l'Enfer".

Une maison, avec de pareils hôtes, ne pouvait rester longtemps debout ; malgré les revenus immenses de ses vastes propriétés, malgré l'énorme traitement que Chol Declercy recevait du Gouvernement malgré ses concussions et spoliations, malgré les sommes considérables des rentes que Mlle (1) Declercy avait le talent de soutirer à l'Abbé Terray, l'édifice s'ébranla et ne tarda pas à crouler ; Chol Declercy mourut criblé de dettes ; ses biens et ceux de sa femme furent saisis à la requête de leurs créanciers ; ils furent déclarés en faillite "de la procédure ruineuse" ; des syndics furent nommés, Me Bineau, avocat au Parlement de Lyon, fut chargé de la liquidation et il fallut faire procéder à la distinction des biens libres avec ceux grevés de substitution ; ceux déclarés libres furent vendus ; le prix, après le prélèvement des frais, fut délégué aux créanciers qui furent loin d'être payés ; heureusement pour Mme Declercy et ses frères et sœurs les biens grevés de substitution ne purent être vendus, ce qui leur laissa un immense revenu qui devait être bien au-dessus de leurs besoins, mais, pour eux, ce n'était qu'un moucheron à la gueule du lion (1).

Avec de telles ressources et encore munie de la clé de la caisse de l'Abbé Terray, avec lequel elle continuait ses relations, Mme Declercy continua à mener un train de princesse, ne connaissant, en fait d'arithmétique, que la soustraction, sans jamais s'occuper de l'addition.

Le Président D u g a s - Cependant, ses rapports avec le célèbre financier pouvait amener un scandale : il lui fallait une alliance ; alors, elle passa (1) à la seconde noce avec un Cantel de Vaumorin, homme nul en cerveau qui ne s'occupait qu'à faire bonne chère et se livrait constamment au plaisir de la chasse, et surtout à celle du loup, dont un grand nombre hantait les bois entre Néronde et Balbigny. Il ramassait tous les gamins de la ville les armait de vieux arrosoirs, casseroles et tambours, et les conduisait dans ces bois où il ne prit jamais rien. Sa femme continuait à habiter Paris et faisait de fréquents voyages à Néronde et Lyon où elle fit connaissance et se lia avec Mr Dugas, Président du Parlement. Elle retourna ensuite à Paris auprès de son vieil amant, mais la nouvelle conquête de Lyon lui plaisait beaucoup plus elle y revint et mit à sa place, auprès de Mr l'Abbé Terray, une de ses amies, Mlle de la Garde ; cette dernière, qui connaissait les motifs de voyage de l'ex-Mme Declercy, envoya des émissaires à Lyon pour la surveiller et acquit la preuve qu'elle trompait son amant de Paris, auquel elle le prouva de la manière la plus salutaire du moment.

Mme Declercy perdit son crédit auprès de l'Abbé et lorsqu'elle revint à Paris, Mlle de la Garde occupait la première place à table la seconde fut pour elle ; elle comprit sa disgrâce et elle se résigna à revenir à Lyon auprès de son nouvel amant, mais cela ne fut pas de longue durée ; il y eut encore quelques jours de fête ; on se réunit à Néronde où on organisa une salle de spectacle dans la maison Laferrière ; on choisit pour cela un appartement voûté donnant sur la cour et l'on voit encore les poulies servant au changement de décoration ; on y joua quelques pièces de comédie ou vaudeville ; mais tout cela n'eut que la durée d'un songe. La Révolution arriva et toutes les personnes qui avaient figuré sous l'ancien régime furent obligées de s'effacer.

(1) "Mlle" dans le texte : lire "Mme"

R e v e r s de la médaille - Mme Declercy (1) se retira à Paris avec une femme de chambre dévouée ; elle y habita longtemps une rue obscure et peu fréquentée : la rue Tiquetonne qui va de la rue Montmartre à la rue Montorgueil ; elle fut assez heureuse pour échapper aux massacres du temps, mais la furie qui épargna sa tête détruisit ses ressources ; elle avait beaucoup de rentes sur l'Etat dont l'avait gratifiée l'Abbé Terray ; elles furent réduites au tiers, consolidées (?) et, plus tard, à peu près annihilées par suite de la déconfiture du gouvernement.

Il y a eu, à Mme de Clercy, beaucoup de propriétés à Néronde ainsi qu'aux environs, qui n'avaient pas été vendues au décès de son mari, à cause des substitutions dont elles étaient grevées, mais la Révolution annula toutes ces substitutions féodales et les biens devinrent libres et rentrèrent dans le domaine commun. Mais, à cette époque, Monsieur Gaspart Irénée Silvestre Delanoërie, arrière-petit-fils et héritier naturel et légitime de Mme Silvestre de la Ferrière - son agent et aussi celui de Mademoiselle Charlotte Dupuy de la Ferrière et de ses frères et soeurs - prétendit qu'il avait droit à ces biens substitués sous l'ancienne loi et libres sous la nouvelle (jude lio).

Nous ne suivons pas toutes les phases de ce long et ruineux procès qui se déroula devant les tribunaux, devant toutes les cours, devant toutes les juridictions, et qui se termina enfin à la cour de Grenoble où l'avait renvoyé un arrêt de la Cour de Cassation.

Mme Declercy, par son intrigue et celle de ses amis, gagna son procès, mais elle fut à peu près ruinée, et fut forcée de vendre à peu près tous les biens que lui conservait l'arrêt de la Cour de Grenoble et le prix ne put désintéresser ses nombreux créanciers. Mr Delanoërie, obéré aussi par les frais ruineux du procès qu'il venait de perdre, ne se tint pas pour battu et intenta un nouveau procès aux frères et soeurs de Mme Charlotte Dupuy de la Ferrière et fut plus heureux que dans le premier procès. Il gagna le second, ce qui n'améliora pas sa fortune (1). Il fallut, comme Mme Declercy, vendre les immeubles qui lui furent adjugés, pour couvrir les dettes qu'il avait faites en plaidant. Cette fortune immense fut la proie des gens d'affaires qui avalent l'huître et ne donnent que l'écaille aux plaideurs.

Mme Declercy conserva encore pendant longtemps le château et le domaine de la Noërie, qui lui rendait peu et seulement le strict nécessaire. Cette femme qui, dans ses jours de prospérité, avait quatre grands laquais pour la porter à l'église, à dix pas de sa maison, était obligée, à quatre-vingts ans, de parcourir à pied plus d'un kilomètre pour venir à la messe de Néronde, par des chemins creux et de partager un modeste dîner avec son ancienne femme de chambre, la Marthe Gathelet ; elle qui avait fêté, engagé, régalé toutes les sommités du pays, qui, les jours prospères, pliaient le genou devant elle, lui rendaient un culte adorateur, baisaient la poussière de ses pas et la regardaient comme la dispensatrice de toutes les grâces et faveurs (1) ; aux jours de détresse, ces mêmes hommes s'éclipsaient à son approche et aucune porte ne s'ouvrait pour la recevoir (sic transit gloria mundi).

...../.....
(1) - Dans le manuscrit, aucun changement de nom : bien que Mme Declercy soit devenue Mme Cautel de Vaumorin (d'ailleurs, pour le lecteur, c'est mieux ainsi).

Madame Declercy n'avait qu'un fils, fou comme ses aïeux, qui néanmoins, se maria avec Mlle Delagrè, fille du greffier du Tribunal de Montbrison ; de cette union, naquit un fils qui mourut en bas âge par l'incurie de la bonne chargée de le surveiller. Sur ses vieux ans, Mme Declercy (1) se retira à Roanne ; elle vendit le domaine de la Noërie à une compagnie de la bande noire (2). Le prix fut placé en rente viagère, tant sur sa tête que sur celle de son fils (2). Ils moururent l'un et l'autre peu de temps après et, par ces décès, cette famille, qui avait joué un si grand rôle dans ces contrées, disparut entièrement, n'ayant plus un pouce de terrain de ses immenses propriétés ; tout avait été dévoré. Du domaine de la Noërie les fonds et les bâtiments furent morcelés ; les arbres furent abattus. Il y eut plus de vingt propriétaires au lieu d'un. Quelques années après, le baron de Graille de Montéma, dont la mère était originaire de Néronde, et qui possédait deux domaines, celui de Servin et celui de la Rôtie, y joignit celui de la Noërie en achetant tous les bâtiments que composaient le château, l'ancien fief et une partie considérable des fonds d'alentour, propriétés de divers acquéreurs de la bande noire composés de Messieurs Jouvenotte (3), Point et Buret. Il remplaça l'ancien manoir par un magnifique château, planta autour un superbe jardin anglais, fit ouvrir une belle route depuis le Moulin-Bernard - où passe le chemin de grande communication - jusqu'au château.

Le baron Graille n'a pas joui longtemps de cette belle propriété qu'il avait entièrement créée à grands frais. Vers 1842, il la vendit à Me Rambeau, ancien notaire, qui l'a encore embellie et agrandie ; elle offre une promenade délicieuse ; elle serait encore plus belle si l'on n'éprouvait un peu de tristesse (4) en voyant les portes et les croisées fermées, car les maîtres habitent continuellement Paris.

Le Père Cotton - C'est dans la maison Cotton de Néronde que naquit, le 6 mars 1564, Pierre Cotton, jésuite célèbre, protecteur de son ordre auprès de Henri IV et de Louis XIII dont il fut le confesseur. Second fils de Guichard de Chenevoux et de Philiberte de Champraud, d'une famille noble de Roanne, son père zélé catholique avait défendu sa religion avec courage contre les calvinistes ; le père Cotton naquit ainsi dans la haine (1) et l'hérésie. Après avoir fait avec succès ses premières études à Roanne et brillé à Avignon et, ensuite, à Lyon, dans le ministère de la chaire, son esprit et ses ouvrages, soutenus du crédit du duc de Lesdiguières, le firent appeler au pied du trône. C'est là qu'il vint à bout (3) de faire révenir en France les Jésuites qu'on avait expulsés. Après l'assassinat de Henri IV, la France, dans le deuil, vit naître quelques soupçons contre la société, mais ce qui les fit complètement évanouir (4), ce fut le choix que fit Louis XIII du Père Cotton, pour lui donner la place qu'il avait remplie près de son prédécesseur à la mort de ce Jésuite renommé, qui avait refusé l'Archevêché d'Arles et le chapeau de Cardinal, on lui fit des obsèques dignes d'un roi, et un évêque prononça son oraison funèbre. Bientôt après, parut une estampe extrêmement rare qui le représentait porté, sous les bras, par deux anges, qui le conduisaient au ciel, mais cinq démons survinrent, le saisirent, le font rétrograder (5).

- .../...
- (1) - Il s'agit de la deuxième Mme Declercy.
 - (2) - un 2ème fils ? Ou, plutôt, Mme Declercy est morte jeune, peu après son fils ? ce qui est en contradiction avec "sur ses vieux ans, lère hypothèse valable"
 - (3) - "vint à bout" : "réussit" / vieux ans, lère hypothèse valable
 - (4) - "la Société" : sous-entendu "les Jésuites" ble
 - (5) - "les firent évanouir" : les soupçons.
 - (5) - verbes conjugués, soit à l'imparfait, soit au participe passé, soit au présent.